

LA FORCE DE L'ACTION

LA CFDT EST LA SEULE ORGANISATION SYNDICALE QUI :

- **Défend les intérêts collectifs des salariés et votre avenir face au développement des services à la personne ;**
- **Représente toutes les catégories professionnelles ;**
- **Signe les accords qui améliorent les conditions de travail et de rémunérations ;**
- **Se bat pour faire agréer les accords par le ministère et les faire appliquer à l'ADMR.**

Le 16 juin 2006, vous allez voter à l'occasion des élections « chèques congés syndicaux » qui ont lieu, tous les deux ans, à l'ADMR. Toutes les voix sont transformées en du temps syndical, qui sera utilisé à améliorer vos conditions de travail et à défendre vos intérêts.

5 voix CFDT = 1 chèque congé = 4 heures de temps syndical rémunérées = une meilleure défense de vos intérêts



LE 16 JUIN, N'HÉSITÉZ PAS :
VOTEZ ET FAITES VOTER CFDT !

La CFDT a su montrer la force de son action et sa détermination :



LA CFDT = DES RESULTATS

Depuis 2002, de nombreux accords ont été signés par la CFDT, ce qui a permis à tous les salariés de :

- ➔ disposer de meilleures rémunérations, grâce à des nouvelles grilles de classifications ;
- ➔ avoir une seule valeur du point et de l'augmenter ;
- ➔ obtenir des indemnités journalières pour tous les salariés, même s'ils effectuent moins de 70 heures par mois ;
- ➔ améliorer la formation professionnelle ;
- ➔ accéder au diplôme d'auxiliaire de vie sociale, d'aide soignante par la validation d'acquis et d'expériences (VAE) ;
- ➔ améliorer l'organisation du travail avec la mise en place de la modulation du temps de travail ;
- ➔ optimiser l'application des accords en élaborant des guides d'applications.



LA CFDT = DES OBJECTIFS

La CFDT se fixe les objectifs suivants pour les deux années à venir :

- ➔ poursuivre la négociation pour obtenir les mêmes garanties collectives et les améliorer par une seule convention collective dans l'Aide à domicile ;
- ➔ permettre le maintien de vos garanties collectives quelque soit votre lieu d'exercice ;
- ➔ continuer à faire évoluer la valeur du point ;
- ➔ obtenir la prise en compte de tous les temps et frais de déplacement entrant dans le cadre des missions des professions ;
- ➔ améliorer les conditions de travail pour réduire la pénibilité et faire régresser l'inaptitude et l'invalidité dans l'Aide à domicile.

C'est par la reconnaissance de l'action syndicale et du droit que nous pourrions continuer à faire évoluer l'ensemble du secteur de l'Aide à domicile et à améliorer vos conditions de travail et de vie.